

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Hospice général ouvre un nouvel abri de protection civile à Carouge.**

*(Genève, le 18.01.2012)*

**Suite à la hausse constante du nombre de demandeurs d'asile, les capacités d'hébergement de l'Hospice général se trouvent aujourd'hui saturées. L'institution se voit contrainte d'ouvrir un nouvel abri de protection civile qui sera mis à sa disposition par la Commune de Carouge.**

Une forte progression des demandes d'asile a marqué toute l'année 2011 en Suisse. Pour l'Hospice général, qui doit assurer l'hébergement et l'assistance aux 5,6% des demandeurs d'asile (attribution du canton de Genève), cette progression s'est traduite par un doublement des arrivées en provenance des Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) de la Confédération. Celles-ci sont en effet passées de 52 en janvier 2011 à 148 au mois de décembre 2011.

Malgré toutes les mesures prises pour optimiser ses capacités de logement, avec notamment la création d'environ 250 places d'hébergement dans les foyers, l'Hospice général est arrivé aujourd'hui au bout de ses possibilités et se voit dans la nécessité de recourir à l'ouverture d'un deuxième abri de protection civile. L'Hospice général avait en effet déjà ouvert l'abri de protection civile de Châtelaine au mois de mai dernier.

Le jeudi 19 janvier 2012, un abri d'une capacité de 40 places, situé rue Ancienne à Carouge, sera ouvert en collaboration avec les autorités communales de Carouge. Les riverains ont été conviés à une séance d'information organisée conjointement avec la Commune de Carouge.

L'abri de Carouge, comme celui de Châtelaine, n'accueillera que des hommes célibataires appelés à quitter le territoire suisse. L'Hospice général considère que le recours à un tel type d'hébergement n'est pas une solution humainement satisfaisante et souhaite n'y avoir recours que de manière transitoire. Ouverte 24 heures sur 24, cette infrastructure requiert par ailleurs une présence permanente d'agents de sécurité et engendre des coûts plus importants que les structures collectives habituelles.

Subissant de plein fouet la crise du logement à Genève, le dispositif d'hébergement de l'Hospice général se trouve aujourd'hui confronté à une double pression : celle du

nombre croissant de personnes à loger et celle de la perte de centres d'hébergement, tels que le foyer Rigot et le foyer Frank-Thomas qui ont dû ou devront être détruits pour permettre la réalisation de grands chantiers genevois. Il en résulte un manque de 300 places à créer rapidement. Plus que jamais, il est urgent de trouver des solutions permettant d'accueillir les requérants d'asile dans de bonnes conditions, notamment en ouvrant de nouveaux foyers.

Pour tout complément d'information : Balthasar Staehelin, Directeur de l'Aide aux requérants d'asile, tél. 022 420 52 72.

Hospice général  
Service communication  
Bernard Manguin  
Resp. RP et médias  
Tél. 022 420 51 54  
*bernard.manguin@hospicegeneral.ch*